

Revue de presse...

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **7 (1961)**

Heft 12

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CANTON D'ARGOVIE

UN DOMPTEUR ET SES LIONS ABANDONNES

Le cirque Sarrasani, dont le dompteur fut attaqué et blessé par un lion à Bâle, avait engagé un nouveau dompteur, le Suisse Ortelli, bien connu pour la présentation de ses cinq lions berbères à Aarau. Ortelli pensait que son engagement était déjà valable pour la nouvelle tournée du grand cirque allemand.

En fait, le cirque Sarrasani quitta Aarau pour Mulhouse, mais en abandonnant les cinq lions à Aarau sans en avertir le dompteur Ortelli. Lorsque celui-ci se présenta à la douane de Bâle pour prendre possession de ses animaux, il apprit que les lions étaient toujours à Aarau, dans des cages laissées en plein air et que n'importe qui pouvait ouvrir.

Pendant une journée entière, les fauves restèrent sans nourriture et leurs cris s'entendaient loin à la ronde. Les autorités communales en prirent soin et les installèrent dans un baraquement militaire bien fermé. La ville d'Aarau a décidé de payer au dompteur ainsi abandonné avec ses bêtes un voyage au Tessin, son canton d'origine. Avant son départ, Ortelli a pu présenter ses lions aux spectateurs argoviens afin de contribuer aux frais de leur coûteuse alimentation.

LE CHATEAU DE HALLWIL VA ETRE MEUBLE

Le château de Hallwil, berceau de l'une des familles les plus célèbres de Suisse, et dont la construction remonte au XI^e siècle, situé près du petit lac du même nom, sur le territoire de la commune de Seengen, dans le canton d'Argovie, attire chaque année quelque 20.000 visiteurs. Il avait été restauré le siècle dernier, mais était retombé en ruines. Depuis, une fondation du château s'est occupée de le relever. Le conseil de fondation vient de charger M. Hermann Fischer, conservateur des objets d'art du canton de Berne, de prendre en main le réameublement du château, vieux témoin du temps passé, tout en lui conservant son style original.

CANTON DE BERNE

UN NOUVEAU BALLET DE HANS HAUG

Sur demande de la fondation « Pro Helvetia », le compositeur suisse Hans Haug a mis au point un nouveau ballet « Lob der Torheit » (Eloge de la folie), qui, selon l'ouvrage du même nom d'Erasmus de Rotterdam, comporte l'introduction suivante : tiré du poème « La

nef des fous », de Sébastien Brant, partie de l'« Odysée », de « Ars amandi » et des « Métamorphoses d'Ovide », épisode de livre de Daniel (« La Chaste Suzanne ») et motifs tirés des tableaux de Hiéronymus Bosch, Pieter Breughel et d'autres.

LES P.T.T. FONT DE BONNES AFFAIRES

La direction générale des P.T.T. escompte pour l'année courante un bénéfice net d'au moins 80 millions de francs, résultant d'un excédent de recettes de 155 à 160 millions de francs des services téléphoniques et télégraphiques et d'une perte sèche de 70 millions de francs des services postaux. D'ores et déjà, il est acquis que le versement légal de 70 millions de francs à la caisse fédérale pourra être effectué, sans qu'il soit nécessaire de recourir au fonds d'égalisation des bénéfices.

LA POSTE ET LA PRESSE

La direction générale des P.T.T. informe les intéressés qu'une enveloppe spéciale de presse sera introduite à partir du 1^{er} janvier 1962. Le personnel des postes sera rendu attentif à l'importance de ce genre d'enveloppe.

L'enveloppe spéciale de presse (format c 5) sera de couleur vert clair, avec une large bande rouge en diagonale et l'inscription « presse ». Elle sera destinée exclusivement aux services de presse entre les rédactions, les agences et les correspondants des journaux. Le personnel des postes sera ainsi mieux à même d'accélérer l'acheminement et la distribution des envois de presse.

COMMUNIQUE DE L'UNION SUISSE DES PAYSANS

L'Union Suisse des paysans communique : La grande manifestation de la paysannerie suisse, convoquée par l'U.S.P., a groupé sur la place du Palais Fédéral près de 40.000 agriculteurs de toutes les régions du pays. A l'issue de cette manifestation calme et digne de la cohésion paysanne, le comité directeur de l'Union Suisse des paysans a tenu une séance sous la présidence du Conseiller National Reichling. Il a constaté avec satisfaction que cette manifestation fut conduite magistralement par l'ancien Conseiller National Schmid et que les exposés de M. Reichling et les avis exprimés par les autres orateurs furent acclamés dans un grand élan de solidarité par toute l'assistance.

Les requêtes déposées par l'agriculture suisse seront soutenues jusqu'à ce que pleine satisfaction leur soit donnée.

L'Union Suisse des paysans et le Comité bernois d'organisation condamnent formellement les incidents regrettables qui ont été provoqués longtemps après la fin de la manifestation par des éléments inconscients et fanatiques, d'origine paysanne ou non-paysanne. Ils regrettent vivement l'évolution imprévue d'une manifestation restée entièrement digne.

Un lait suisse en poudre, prescrit par le Corps médical français :

MATERNA

« frère jumeau du lait maternel »

Vente exclusive en pharmacie

Laits médicaux MATERNA, 12, rue du Bouquet-de-Longchamp - PARIS, 16^e

splendide **CADEAU**
HERMES
3000
la machine à écrire de l'élite

100 % NOUVELLE
Une vraie SEMI-BUREAU portable


avec les NOUVEAUX BREVETS EXCLUSIFS **paillard**



Autres modèles :
à partir de **410 NF.**
Hermès-Baby (portative)
Hermès 8 Standard
Hermès-Ambassador
(à retour électrique et frappe électrique)

HERMES-PAILLARD S.A.
12 RUE CAUMARTIN, PARIS 9^e - OPE 30-47
et chez 500 revendeurs de Paris et de Province.

FABRICATION SUISSE



Haut 40 cm.

pour NOEL
offrez à vos amis
un CADEAU
de grande classe

1 bonbonne de 2 litres
EAU DE LAVANDE
ou COLOGNE
Extra-vieille
70° - 40 NF
dans un joli panier
de vannerie rustique

provenance directe
de GRASSE

R. Bouquet
50, faubourg St-Honoré



CHOCOLAT SUCHARD

MILKA Chocolat au lait
de haute qualité

EN MARGE DE LA MANIFESTATION PAYSANNE

Les chemins de fer fédéraux ont amené le 17 novembre plus de 18.000 personnes à la manifestation paysanne de Berne, à savoir 15.000 par 16 trains spéciaux (un de plus que prévu) et plus de 3.000 par les trains normaux, mais renforcés (billets collectifs). Ces participants venus par le chemin de fer se répartissaient ainsi : 2.700 de Zurich-Zoug, 1.550 de Suisse centrale, 2.500 de Saint-Gall-Grisons-Thurgovie, 1.650 de Bâle-Campagne-Argovie, 2.200 de l'ancien canton de Berne, 850 du Jura, 3.200 de Vaud-Fribourg, 750 de Neuchâtel, 300 de Genève, 200 du Tessin. Tous les trains des C.F.F. sont arrivés à Berne entre 8 h. 45 et 10 h. 15, avec un maximum de 8 minutes de retard, et sont repartis entre 15 h. 15 et 17 h. L'ordre et la discipline ont régné aussi bien dans les trains qu'en gare de Berne. Il y eut plus de participants de Suisse romande et moins de Suisse orientale que prévu.

Une activité intense a aussi régné sur les parcs pour automobiles désignés par la police en dehors de la ville de Berne. Autocars et autres véhicules arrivèrent de toutes les régions du pays pendant les deux heures précédant la manifestation. Un flot ininterrompu de manifestants se déversa sur les rues menant à la place fédérale. On a compté 596 autocars et 942 automobiles sur les places de parkings officielles. La police de la route, les gardiens de parcs supplémentaires et les agents de sécurité eurent un travail considérable à accomplir. Les principaux postes étaient en liaison par radio. La police municipale bernoise avait mis sur pied plus de 250 hommes pour régler la circulation et assurer l'ordre. Jamais encore la ville fédérale n'avait connu une telle réunion de masse. Des renforts furent demandés à la gendarmerie cantonale.

Les établissements publics et les centres de ravitaillement préparés par les organisateurs (notamment huit bars à lait) connurent une animation extraordinaire. De nombreux participants à la manifestation, venant de régions éloignées, avaient dû se faire remplacer chez eux par des équipes de trayeurs pour pouvoir partir aux premières heures du matin.

LA MANIFESTATION PAYSANNE

Le premier orateur de la manifestation paysanne organisée sur la place du Palais fédéral a été le conseiller national Rudolf Reichling, de Staefa, Président de l'Union Suisse des paysans.

Puis, un paysan vaudois, M. Gilbert Vaney, de Cugy, petit village situé dans le district d'Echallens, prit la parole au nom des cultivateurs de la Suisse romande. Le porte-parole de la délégation tessinoise fut le troisième orateur, un petit paysan de Montagnola, près de Lugano, M. Massimo Dotta. M. Joachim Weber, d'Immenfeld (Schwyz), a appuyé les revendications de la paysannerie au nom de ses concitoyens de la Suisse primitive. C'est ensuite une femme, Mme Zeugin-Schmutz, de Niederdorf (Bâle-campagne), qui monta à la tribune pour exprimer les sentiments des paysans suisses et leurs soucis, surtout en ce qui concerne le manque de main-d'œuvre pour l'accomplissement du travail quotidien.

Un Valaisan, M. Raymond Clavien, du Pont-de-la-Morges, près de Sion, a parlé au nom des travailleurs du sol spécialisés dans certains secteurs comme l'arboriculture et la viticulture. Il a insisté essentiellement sur les difficultés que ceux-ci rencontrent pour écouler leurs fruits, leurs légumes et leurs vins. L'orateur suivant, M. Joseph Schallberger, de Rotzberg-Ennetmoos (Nidwald), a parlé au nom des jeunesses campagnardes et des paysans de la montagne. Les sentiments de solidarité des petits paysans des régions alpestres ont été exprimés par M. Lucius Mader, de Flums (Saint-Gall), tandis que M. Otto Gerber, d'Ober-Brittenbach (Berne), prenait la parole au nom des domestiques agricoles. Le dernier orateur de la manifestation a été le porte-parole de l'économie laitière, M. Otto Hess, Conseiller national thurgovien.

LE DISCOURS DE M. REICHLING
A LA MANIFESTATION DE BERNE

Le Conseiller national Reichling, Président de l'U.S.P., a déclaré notamment :

« La manifestation de ce jour se place sous le signe

Après celles de Fr
La manifestation

de la lutte menée par la paysannerie suisse pour son bon droit.

Dans un pays civilisé, il devrait être tout naturel que l'agriculture jouisse de conditions de vie équitables. Cela tout particulièrement dans un pays démocratique où doit régner une véritable communauté nationale.

Il n'existe aucune raison valable de mettre en doute et de discuter ce droit évident, inhérent à toute nation saine. De même, le fait que maints pays ne s'accommodent pas de ce précepte de sage politique ne peut dispenser la Confédération suisse de faire preuve de justice à l'égard de notre paysannerie. Ce n'est — hélas — pas ce sentiment de justice que l'on peut ressentir dans le récent arrêté du Conseil fédéral sur les prix du lait et des céréales.

Quant au revenu national, notre agriculture ne bénéficie que de la moitié de la part que lui donne droit le nombre de personnes qu'elle occupe. Selon les calculs officiellement reconnus, effectués par le secrétariat des paysans suisses, le produit du travail journalier de l'agriculture est, en 1961, en moyenne des exploitations à comptabilité contrôlée, d'au moins quatre francs inférieur à la rétribution équitable de professions comparables.

L'attrait inquiétant qu'exercent les autres professions sur tous les milieux agricoles est une preuve indubitable de cet état de choses : revenu inférieur et désavantages sociaux de notre agriculture par rapport à d'autres professions comparables.

Cette inégalité est en réalité bien plus marquée que ne l'indique la disparité existant entre le revenu du travail du paysan et le salaire équitable revendiqué. En effet, dans le calcul du revenu paritaire, on n'a pas tenu compte de la différence pratique entre le salaire fixe du salarié et l'incertitude du revenu de l'exploitant agricole. De plus, on n'a qu'insuffisamment considéré le travail dominical, et pas du tout la durée plus longue du travail dans les exploitations paysannes. L'Union Suisse des paysans n'a d'ailleurs jamais reconnu le calcul du salaire paritaire effectué par la commission d'experts neutres.

La plupart des orateurs appartenaient à la jeune génération. Des applaudissements nourris ont salué notamment l'apparition de la représentante des femmes de la campagne, portant son costume de travail. Outre les orateurs prévus, on entendit encore M. Louis Barras, de

ance, et d'Italie, ...

paysanne de Berne

Lossy (Fribourg), Président du Grand Conseil, qui protesta surtout contre le refus d'augmenter le prix du blé.

Un transparent, sur lequel on avait esquissé un modèle d'hélicoptère, protestait contre la destruction des vignes en Valais. Une autre inscription demandait qu'un plus grand nombre de paysans soient envoyés aux Chambres fédérales. Les producteurs de fruits et légumes de Saxon ont affirmé leur solidarité avec les producteurs de lait.

Au début de la manifestation, où de nombreux drapeaux cantonaux étaient déployés, l'apôtre de la paix Daetwyler avait également déployé son propre drapeau blanc. Plusieurs pétards ont explosé entre chaque discours. Cette manifestation, qui s'est déroulée dans le calme, s'est terminée peu après 12 heures par le chant du cantique suisse.

A PROPOS DES INCIDENTS DEVANT LE PALAIS FEDERAL

Lors de sa conférence de presse, à laquelle assistait notamment M. Juri, Directeur de l'Union Suisse des paysans, M. Freimueller a précisé que la police avait pris contact à temps avec les organisateurs de la manifestation. Ceux-ci furent invités à veiller eux aussi au maintien de l'ordre. Les transports publics de la ville

devaient également prendre des mesures pour le maintien du trafic pendant et après la manifestation.

Le plus grand calme régna pendant l'arrivée des manifestants et pendant la manifestation. Celle-ci prit fin à 11 h. 42 au lieu de 11 h. 30 comme prévu, parce que les orateurs furent particulièrement nombreux. Après la manifestation, la plus grande partie des 35.000 participants, de même que les organisateurs, quittèrent la place dans le calme.

Les premiers incidents se produisirent peu après 12 heures, alors que les transports publics voulaient reprendre leur trafic sur la place fédérale. 3.000 personnes étaient restées sur la place et des groupes arrêtaient les autobus qui durent rebrousser chemin. La foule s'était massée devant la tribune des orateurs. Les policiers, au nombre d'une quarantaine, abandonnèrent la place pour se rendre dans le hall d'entrée du Palais Fédéral, car on pouvait craindre une attaque contre celui-ci. Des manifestants, poussés par quelques échauffés, se mirent à lancer des œufs et des tomates qu'ils avaient emportés de leur domicile. Déjà, le trafic des autobus, détourné par la Spitalgasse et la Marktgasse, put être entièrement maintenu jusqu'au moment où la masse des manifestants reflua vers la Baerenplatz. Ces manifestants, surtout des paysans valaisans, genevois, vaudois et fribourgeois, barrèrent de nouveau le passage aux autobus.

Les transports en commun de la ville ont pu reprendre leur service selon l'horaire à partir de 16 heures.

Dans la suite de la discussion, il a été demandé si les incidents avaient été déclenchés suivant un plan pré-établi. Le Président de la ville, M. Freimueller, comme le commandant de la police, M. Roethlisberger, déclarèrent qu'ils n'étaient pas en mesure de répondre à cette question. Néanmoins, il est à remarquer que toute la manifestation n'avait pas été complètement improvisée et qu'il y avait eu un système à la base. De plus, il fut établi que les manifestants étaient tous des paysans et qu'il ne se trouvait parmi eux aucun citoyen.

M. R. Juri, Directeur de l'Union Suisse des paysans, prit ensuite la parole pour remercier une fois de plus la police de l'aide qu'elle fournit lors de l'organisation de la manifestation du matin. Puis, il déclara qu'il avait quitté, à l'issue de la manifestation officielle, la place du Parlement avec les autres dirigeants et que ce n'est qu'une heure plus tard qu'il avait eu connaissance des incidents qui s'y étaient produits. Les dirigeants paysans se rendirent immédiatement sur les lieux des incidents et tentèrent de ramener les échauffés au calme. On dut constater que ces têtes chaudes se recrutaient dans les mêmes milieux qui avaient déjà été impliqués dans les troubles de Saxon. Les organisateurs eux-mêmes avaient reçu au cours des derniers jours plusieurs lettres de menace et de mise en garde dans lesquelles il était dit qu'il faudrait compter sur un règlement de compte avec les dirigeants paysans.

Les organisateurs ont publié le 17 novembre un communiqué dans lequel ils déclarent avoir pris connaissance avec regret de ces incidents qu'ils désapprouvent complètement. La police bernoise a eu, au cours de ces incidents, une attitude exemplaire.

PRIX LITTÉRAIRE DU TASTEVIN 1961

Le prix littéraire 1961 de la Confrérie des Chevaliers du Tastevin a été décerné aujourd'hui au château du Clos-de-Vougeot par la Chambre des Arts et Belles-Lettres, à l'écrivain romand Paul André, de Chailly-sur-Clarens, pour son ouvrage « Les propos du gourmet ».

C'est la première fois que revient à un écrivain suisse cette distinction dont a été titulaire, il y a quelques années, Georges Duhamel, de l'Académie française.

PRIX MARCEL BENOIST 1960

La Commission administrative de la Fondation Marcel Benoist pour l'encouragement des recherches scientifiques a siégé les 17 et 18 novembre à Glaris, sous la présidence du conseiller fédéral Tschudi. Elle a décerné le prix de cette fondation pour l'année 1960 à M. Pierre W. Duchosal, docteur en médecine, professeur ordinaire à l'Université de Genève, pour ses importants travaux cliniques et expérimentaux dans le domaine cardiovasculaire.

ASSOCIATION SUISSE
POUR LE SUFFRAGE FÉMININ

Le Comité central de l'Association suisse pour le suffrage féminin a tenu séance à Berne. Des félicitations ont été adressées à Mme Emma Kammacher, avocat à Genève, qui vient d'être élue au Grand Conseil. Le Comité a enregistré avec une grande satisfaction les résultats des élections dans le canton de Vaud et au Conseil de bourgeoisie de Bâle. Au vu de ces succès, l'Association suisse pour le suffrage féminin espère que l'égalité politique de la femme sera bientôt une réalité dans toute la Suisse.

LES POLICIERS BERNOIS
EQUIPES DE CEINTURES DE SECURITE

La police cantonale bernoise sera la première en Suisse à équiper tous ses véhicules de ceintures de sécurité. En outre, les fonctionnaires de la police recevront une subvention pour l'achat de ceintures de sécurité employées dans leurs voitures particulières lors de déplacements de service. Cette mesure a été prise parce que, dans l'intense circulation actuelle, les conducteurs roulant correctement sont toujours plus souvent victimes d'accidents. L'année dernière, le nombre des personnes victimes d'accidents d'automobiles s'est accru de 50 % et a atteint 387. Les policiers seront mieux protégés grâce aux ceintures de sécurité et, en outre, ils donneront l'exemple aux autres usagers de la route.

TIMBRES « PRO JUVENTUTE » 1961

C'est le 1^{er} décembre 1961 qu'a paru la série des timbres « Pro Juventute » de cette année comprenant, comme de coutume, cinq valeurs de taxe, avec supplément de prix. Le timbre à 5 c. est consacré à Jonas Furrer (1805-1865), de Winterthour, premier président

de la Confédération, qui a voué toutes ses forces à l'éducation du jeune Etat. Les quatre autres timbres continuent la série « Fleurs des champs et fleurs de jardin » commencée en 1958 et dont voici les motifs :

10 c. tricolore (vert, jaune, orange) : tournesol ;

20 c. quadricolore (rouge, vert, jaune, gris, bleuâtre) : muguet ;

30 c. quadricolore (pourpre foncé, violet, vert, jaune) : iris ;

50 c. quadricolore (outrigger, vert, jaune, brun clair) : potentille ansérine.

Pour ses multiples activités en faveur de la jeunesse, « Pro Juventute » recevra 90 % du produit net, les 10 % restants seront destinés à la construction du village suisse de vacances de la Fondation « Pro Juventute », pour familles et enfants.

A la demande de « Pro Juventute », il sera également émis un carnet contenant 12 timbres à 5 + 5 c., 12 timbres de 10 + 10 c. et 4 timbres à 20 + 10 c., avec couverture de couleur or.

Les timbres « Pro Juventute » seront valables du 1^{er} décembre 1961 au 30 novembre 1962.

L'UNION DES PATRIOTES JURASSIENS

L'Union des patriotes jurassiens communique :

« Les quelque 200 délégués de l'Union des patriotes jurassiens réunis à Moutier en assemblée annuelle sous la présidence de M. Marc Houmard, président central, après avoir entendu les exposés de MM. Jean Wille, secrétaire central, et Jean-Pierre Meroz, président de la Commission de presse, sur les méthodes et procédés utilisés par le rassemblement séparatiste depuis sa défaite du 5 juillet 1959, constate que les chefs séparatistes, conscients de l'échec en Suisse de leur politique, n'hésitent pas à faire publier, par l'intermédiaire de journaux étrangers, des propos désobligeants sur notre pays et tentent de créer, hors des frontières de la Confédération, un mouvement d'opinion en faveur de leur cause.

En conséquence, les représentants de l'Union des patriotes jurassiens, conscients de la mission pacificatrice que le peuple jurassien leur a confiée le 5 juillet 1959 et soucieux du respect des usages démocratiques, condamnent de semblables méthodes susceptibles de provoquer peu à peu des troubles dans le Jura, approuvent sans réserve le communiqué diffusé le 8 septembre par le comité central de l'Union des patriotes jurassiens et attirent l'attention des autorités compétentes sur le fait que les chefs séparatistes n'excluent pas le recours à la violence pour protéger une agitation stérile et nuisible à l'ensemble de la Confédération. »

UNION FÉMININE BERNOISE
CONTRE LE SUFFRAGE FÉMININ

L'Union féminine bernoise contre le suffrage féminin a tenu à Berne son assemblée annuelle. Dans son rapport, la présidente, Mme Gertrud Haldimann-Veiss, a exposé la situation actuelle du problème du suffrage féminin en Suisse. Elle a particulièrement attiré l'attention sur la

situation en Suisse romande, où se produit ce que les adversaires du suffrage féminin craignaient : l'introduction du suffrage féminin a encore diminué notablement le degré de participation électorale qui est déjà faible dans les cantons romands, alors que les partis et la presse lancent sans cesse des campagnes en faveur du suffrage féminin.

Toutes les résolutions votées par l'assemblée, dont la participation a été considérable, ont exprimé la volonté des Bernoises, à la suite surtout des expériences faites en Suisse romande, de rester vigilantes et de s'opposer à toutes les initiatives en faveur de l'égalité des droits politiques.

COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES EAUX DU LAC DE CONSTANCE

La Commission internationale pour la protection des eaux du Lac de Constance contre la pollution, qui se compose de délégations des Etats riverains de ce lac (Suisse, Bade-Wurtemberg, Bavière et Autriche), a tenu sa cinquième session à Vienne du 16 au 18 novembre 1961.

La Commission a constaté que la convention signée le 27 octobre 1960 sur la protection des eaux du Lac de Constance contre la pollution est entrée en vigueur le 10 novembre 1961 après avoir été ratifiée par tous les Etats riverains.

Le projet de rapport général élaboré par les experts de la Commission concernant la situation actuelle et l'évolution récente du Lac de Constance a été approuvé.

La Commission a pris acte notamment des rapports des experts sur l'état des recherches visant à établir exactement les causes de la pollution du Lac de Constance et à contrôler l'évolution de son état sanitaire. Les experts devraient présenter jusqu'en mai 1962 un rapport final sur les résultats des travaux de recherche.

Les délégations ont rapporté sur l'encouragement financier à la construction de stations d'épuration des eaux par la collectivité publique. La Commission a constaté avec satisfaction que tous les Etats riverains ne ménagent pas leurs efforts en vue d'encourager efficacement la construction de telles stations.

La prochaine séance de la Commission aura lieu en juin 1962 en Suisse.

BILLETS DU DIMANCHE

Les entreprises de transport suisses offrent à nouveau au public, du 23 décembre 1961 au 25 mars 1962, les billets à prix réduit dits du dimanche, valables le samedi ou le dimanche pour la course aller, le dimanche ou le lundi pour le retour. Durant les fêtes de fin d'année, ces billets pourront être utilisés, à l'aller, du samedi au mardi et, au retour, du dimanche au mercredi. Le prix minimum est porté de 5 à 7 francs en deuxième classe et de 7 à 10 francs en première.

Les billets du dimanche ont été émis dans les années de crise pour stimuler le trafic, alors faible en fin de semaine. Par la suite, la situation s'est modifiée. Aujourd'hui,

d'hui, même sans billets du dimanche, les trains connaissent une grande affluence. On peut comprendre que les entreprises de transport aient eu quelque scrupule à vendre à nouveau des billets du dimanche cet hiver, et surtout déjà avant Noël. Si elles le font tout de même, c'est pour ne pas léser de larges milieux de la population, qui ont l'habitude d'aller rendre visite à des parents à Noël et à Nouvel-An. Les Chemins de Fer Fédéraux prient cependant d'ores et déjà tous les voyageurs de vouloir bien renoncer autant que possible à prévoir, dans leurs projets de voyage pour les fêtes, de longs déplacements, notamment sur la ligne du Saint-Gothard, les 22 et 23 décembre, ainsi que les 1^{er} et 2 janvier. Le 24 décembre et le 3 janvier conviendraient mieux. En plus du grand trafic interne auquel on doit s'attendre, plus de cent mille voyageurs de l'étranger sont déjà annoncés pour ces jours-là, durant lesquels on ne pourra pas toujours être assuré d'obtenir une place assise. Selon les expériences qui seront faites au cours des fêtes, les entreprises de transport verront si elles pourront encore envisager l'émission de billets du dimanche pendant l'hiver 1962-1963, si elles devront y renoncer totalement ou s'il apparaîtra indiqué de la limiter aux mois de janvier à mars. Pour compenser dans une certaine mesure, cette année, des frais d'exploitation particulièrement élevés (indemnités supplémentaires pour le service du dimanche à partir de 1962), tout au moins pour les petits déplacements sur les lignes des chemins de fer fédéraux et des chemins de fer privés, les entreprises de transport se sont vues obligées de relever légèrement le minimum de prix. On a néanmoins conservé la formule du billet de simple course valable pour le retour qui offre une appréciable réduction de taxe.

Pour les raisons évoquées plus haut, on ne saurait songer non plus à augmenter la durée de validité des billets du dimanche et, notamment, de la faire débiter le vendredi soir, comme on le souhaiterait dans le public. C'est le vendredi soir que quantité d'hommes d'affaires et de voyageurs de commerce rentrent à leur domicile. C'est aussi la fin de la semaine de travail, d'où une concentration de transports de marchandises, qui met à rude contribution le parc des locomotives. Si les billets du dimanche étaient reconnus valables dès le vendredi soir, on ne pourrait pas dédoubler les trains directs principaux comme il le faudrait.

Les P.T.T. émettront aussi des billets du dimanche au prix minimum de 5 francs.

LA NOUVELLE SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE ET LE NOUVEAU STATUT HORLOGER

Le Comité central de la nouvelle société helvétique s'est occupé, à Berne, à l'instigation de la section de St-Imier, du nouveau statut de l'horlogerie suisse. Partisans et adversaires du statut ont expliqué, au cours d'une discussion contradictoire, les arguments pour et contre le statut, aux membres du Comité, qui était présidé par M. Bruno Pedrazzini. Ce fut tout d'abord le secrétaire général du département fédéral de l'économie publique, M. Karl Huber, qui s'appliqua à défendre le nouveau statut. Le statut élaboré en 1934 et qui est

encore en vigueur avait pour objectif, dit-il, de lutter contre la crise économique des années 30. Le nouveau statut poursuit un autre but, à savoir maintenir et accroître le niveau de qualité de la montre suisse et renforcer sa position, édifiée sur le goodwill actuel, sur les marchés mondiaux face à la concurrence accrue de l'étranger. Il tend aussi à sauvegarder la structure actuelle de l'industrie horlogère dans l'intérêt des fabricants et des négociants de la branche. Rappelons que le 80 % de la production horlogère suisse provient de petites entreprises. Si l'encouragement indirect à l'exportation est aussi un des buts que poursuit le nouveau statut, ce dernier, en revanche, entend éviter le gonflement néfaste de certaines branches de l'industrie. Le nouveau statut octroie à la Confédération la compétence de surveiller la qualité technique des produits horlogers suisses destinés à l'exportation, dans le but d'accroître la capacité de concurrence de la montre suisse et de permettre simultanément une plus large libéralisation. La Confédération sera, en outre, habilitée à octroyer le permis d'exportation pour les mouvements ou partie de ceux-ci. Ainsi, on cherchera à freiner l'émigration de l'industrie. La solution transitoire de quatre ans doit avant tout permettre de faciliter l'adaptation de l'industrie à la libre fabrication qui, plus tard, ne sera plus soumise à l'autorisation.

Premier orateur à apporter la contradiction, M. Jakob Hohl, député, Baden, préconisa la suppression de tout régime spécial pour l'industrie horlogère, à partir de la fin de cette année. Il basa son argumentation principalement sur la question de la constitutionnalité du statut, ainsi que sur le doute d'un contrôle de la qualité, contrôle dans lequel il voit l'ancien permis de fabrication sous une autre forme.

Le ministre Gérard Bauer, président de la Fédération horlogère, Bienne, s'éleva contre ce dernier argument, relevant que la nouvelle forme de contrôle se fera seulement après la fabrication des mouvements. Le ministre Bauer s'éleva aussi énergiquement contre l'affirmation selon laquelle la Fédération aurait exercé des pressions sur ses membres, pour qu'ils approuvent le nouveau statut.

Une discussion animée suivit l'intervention d'un autre adversaire du statut, M. Ulrich Bunder, de Zurich.

SUBVENTION FEDERALE A L'ECOLE DE LANGUE FRANÇAISE DE BERNE

La « Fondation de l'école de langue française de Berne » communique :

« Le Conseil fédéral vient de fixer la subvention due à la Fondation de l'école de langue française de Berne pour l'année scolaire qui s'est terminée au printemps dernier. Calculée selon l'arrêté du 18 décembre 1959, cette subvention s'élève à 55.420 francs, ce qui représente un quart des frais d'exploitation de l'école.

« Si cette aide est appréciable, elle est encore loin de suffire à assurer l'équilibre financier de l'établissement.

Le déficit qui subsistait après perception des écolages n'a pu être couvert que grâce à la générosité de bienfaiteurs privés.

« Pour la présente année scolaire et pour la prochaine, les charges seront naturellement encore plus lourdes. Un nouveau sacrifice a été exigé des parents, mais les écolages ne peuvent être relevés au-delà de certaines limites, si l'on ne veut pas faire de l'école une institution réservée aux privilégiés. L'établissement ne pourra songer à faire face à ses obligations sans recourir à l'appui matériel de ses amis.

« On voit que le problème de l'école de langue française de Berne n'est point encore résolu. Il ne le sera qu'au moment où aboutiront les pourparlers en cours avec les autorités bernoises. »

REGIME DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Le 26 mai 1959, l'Office Fédéral des Assurances sociales a soumis pour préavis aux Gouvernements cantonaux, Associations laitières économiques, Partis politiques et autres organismes intéressés, le rapport de la commission d'experts chargée d'examiner le problème de l'institution d'un régime fédéral d'allocations familiales.

Se sont exprimés d'une manière positive sur les principes qui étaient contenus dans le rapport précité et devaient présider à l'élaboration d'une loi fédérale sur les allocations familiales aux salariés : les cantons de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald-le-Haut, Unterwald-le-Bas, Glaris, Zoug, Fribourg, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Appenzell Rh. Int., Saint-Gall, Grisons, Argovie, Valais et Neuchâtel ; les Associations de salariés ; l'Union Suisse des Paysans ; le Parti Conservateur Chrétien-Social Suisse ; l'Alliance des Indépendants ; le Parti Socialiste Suisse ; les Associations Féminines ; les Institutions à but social ou d'utilité publique. Ont adopté une attitude négative à l'égard d'une loi fédérale : les cantons de Zurich, Berne, Thurgovie, Vaud, Genève ; les Associations d'employeurs ; le Parti des Paysans, Artisans et Bourgeois et le Parti Radical Démocratique Suisse ; ces milieux sont cependant favorables à l'idée des allocations pour enfants comme telle.

Se fondant sur le rapport des experts et les avis reçus, l'Office des Assurances sociales élaborera un projet de loi fédérale sur les allocations pour enfants aux salariés, qui fut à son tour soumis pour préavis aux Gouvernements cantonaux et aux Associations dirigeantes de l'économie en date du 18 janvier 1961.

Les résultats de cette seconde consultation sont exposés dans le message du 18 septembre 1961 à l'appui d'un projet de loi modifiant celle qui fixe le régime des allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de la montagne.

Telle est la réponse faite par le Conseil fédéral à une question écrite du Conseiller national Tenchio (cons. Grisons) sur le régime des allocations familiales.

CANTON DE FRIBOURG

LA POLLUTION DU LAC DE MORAT

La pollution toujours plus grave des eaux du lac de Morat inquiète les communes riveraines. Leurs représentants, réunis sous la présidence du Conseiller national Herren, préfet du District du lac, en présence du Conseiller d'Etat Roggo, sont arrivés à la conclusion qu'une énergique intervention pour l'épuration des eaux du lac s'imposait de toute urgence. Toutes les autorités devront travailler à une solution rapide du problème.

CANTON DE GENEVE

M. PHILIPPE ETTER
AUX FETES DU 80^e ANNIVERSAIRE
DE S.S. LE PAPE JEAN XXIII

M. Philippe Etter, ancien Conseiller fédéral, accompagné de Mme Etter, est parti, le 1^{er} novembre, en fin d'après-midi par l'avion de la Swissair, pour Rome, ayant été appelé à y représenter le Conseil fédéral aux fêtes marquant le 80^e anniversaire de Sa Sainteté le Pape Jean XXIII qui en est à sa quatrième année de pontificat.

LE NOUVEAU DIRECTEUR-ADMINISTRATEUR
DU GRAND THEATRE DE GENEVE

Le Conseil de Fondation du Grand Théâtre de Genève a désigné le nouveau Directeur-Administrateur général dudit théâtre en la personne de M. Marcel Lamy qui, depuis 1959, dirige l'Opéra-Comique à Paris, après avoir été à la tête de différentes autres scènes en France.

A GENEVE : LE 9^e SALON DES ARTS MENAGERS

Le 9^e Salon des Arts Ménagers a été ouvert au Palais des Expositions à Genève. Cette manifestation, qui groupe 304 stands représentant au total 409 marques de produits divers : radio et télévision, appareils électro-ménagers et autres appareils ménagers, boissons et alimentation, ameublement, agencements de cuisine, machines aussi bien à coudre qu'à tricoter, etc., est pour la première fois divisée en secteurs professionnels. 192 marques sont de production suisse, soit le 47 % de l'ensemble des produits exposés.

Le Salon a été ouvert par M. Marc Bornet, président du Comité, qui a salué les représentants des autorités et ceux des milieux intéressés à ce genre de manifestation. Il souligna l'importance de ce 9^e Salon et remercia ceux qui en ont permis la réalisation.

M. J.-P. Schadt, secrétaire général — qui est assisté d'un secrétaire permanent, M. Jan-du-Chêne — a parlé de la tendance qui existe actuellement, aussi bien à

l'étranger que dans notre pays, à la spécialisation. Le Salon des Arts Ménagers de Genève est un exemple typique d'expositions spécialisées qui permettent de confronter la production nationale avec celle de l'étranger.

M. Emile Dupont, Conseiller d'Etat, chargé du Département du Commerce et de l'Industrie, a apporté le message des Autorités genevoises.

800 PHYSICIENS NUCLEAIRES LANCENT L'ALARME

Plus de 800 physiciens nucléaires, appartenant à une vingtaine de Nations, dont une cinquantaine de Suisse, préconisent le règlement pacifique des différends entre les Grands Blocs Politiques. Dans une pétition envoyée le 30 octobre aux Chefs des quatre « Puissances Nucléaires », au Secrétariat des Nations-Unies et à l'Assemblée générale, les signataires se déclarent « sérieusement alarmés par la situation internationale qui s'est récemment traduite par la reprise d'essais d'armes nucléaires ».

La pétition souligne qu'une nouvelle guerre deviendrait inévitablement un conflit nucléaire et que les avantages fournis par une victoire militaire ne pourraient en aucun cas justifier la permanence et l'ampleur des destructions atomiques.

La pétition s'adresse, au bon sens des citoyens de tous les pays, quelle que soit leur idéologie, pour qu'ils forment bloc et demandent à leurs Gouvernements et en particulier aux Grandes Puissances de négocier afin de résoudre pacifiquement les différends actuels, la question de Berlin principalement, et de s'entendre sur les mesures conduisant au désarmement, y compris la cessation des essais d'armes nucléaires par tous les pays.

On trouve parmi les signataires de la pétition les noms de jeunes physiciens aussi bien que ceux de leurs collègues plus chevronnés, tels que E. Amaldi (Italie), L. Leprince-Ringuet (France), A. Pais (Etats-Unis), C. F. Powell (Prix Nobel, Royaume-Uni), J. E. Tamm (Prix Nobel, U.R.S.S.), V. F. Weisskopf (C.C.R.N.).

Les signatures proviennent des pays suivants : Autriche, Belgique, Bulgarie, Etats-Unis, France, Hongrie, Israël, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République démocratique Allemande, République fédérale d'Allemagne, République d'Irlande, Royaume-Uni, Suisse, Tchécoslovaquie, U.R.S.S., Yougoslavie.

Une seconde liste est encore en circulation.

CANTON DES GRISONS

LES 250 ANS D'UNE EGLISE

La paroisse catholique de Sargans a célébré dimanche le 250^e anniversaire de l'édification de son église paroissiale, après avoir commémoré, il y a neuf ans, le 1.100^e anniversaire de la Cure de la localité. Mgr Joseph Hasler, évêque de Saint-Gall, a assisté à la cérémonie.

C'est lui qui a prononcé l'allocution de circonstance et qui a fait le sermon commémoratif.

L'église de Sargans avait été inaugurée le 18 juin 1711 par l'évêque de Coire Ulrich VII von Federspiel. Elle fut restaurée en 1934.

ASSEMBLEE DES DELEGUES DU CLUB ALPIN SUISSE A COIRE

La centième Assemblée des Délégués du Club Alpin Suisse, groupant 169 délégués de 88 sections sur un total de 99, s'est tenue le 28 octobre à Coire. Après l'allocution d'ouverture prononcée par le Président de la Section Raetia men Zisler, M. Calonder, Président central, pour la dernière fois en fonction, salua les nombreux hôtes de l'Assemblée, dont le Conseiller d'Etat Willi, le président de la ville, Sprecher, et de nombreux représentants des clubs alpins des pays voisins de la Suisse. Puis, une minute de silence fut observée en la mémoire de l'ancien président central, Adolf Spring, d'Olten, décédé en septembre.

Sur proposition du chef de cabane, Gion Caprez, l'assemblée a approuvé sans opposition une participation de 40 % aux frais de construction de chacune des cabanes suivantes : Cabane Leutschach de la Section Zimmerberg (Uri), Cabane Gruenenberg de la Section Oberhorn (Berne), Cabane Gelmer (Brugg). L'Assemblée a voté un crédit représentant le 50 % des frais de construction de la Cabane Tuoi de la Section Unternen-gadin qui ne dispose que de peu de moyens financiers.

La révision du règlement des cabanes qui, essentiellement, renforce la position des membres du C.A.S. vis-à-vis des non-membres, a été acceptée à l'unanimité, après une vive discussion sur le texte présenté par le Comité Central. Le prix de la nuitée pour les membres du Club a été maintenu sans changement malgré une contre-proposition, tandis que la proposition du Comité Central pour augmenter la contribution à la Caisse Centrale de 50 cts par membre a été acceptée. Il en a été de même pour une augmentation de 50 cts de la contribution de chaque membre au budget déficitaire de l'Organe du Club « Les Alpes ». Rédacteur de langue allemande depuis de nombreuses années au bulletin « Les Alpes », M. Wilhelm Oechslin a été nommé membre d'honneur en reconnaissance des services qu'il a rendus à l'Alpinisme.

La dernière Assemblée, tenue à Winterthour, avait chargé la section genevoise de former le nouveau Comité Central : celle-ci proposa comme nouveau Président le docteur Edouard Wyss-Dunant. Par acclamations, l'Assemblée a confié au nouveau Comité la direction du Club pour la période 1962-1964.

Le nouveau Comité Central se présente comme suit :

Président : M. Edouard Wyss-Dunant ; premier vice-président : John Carpi ; deuxième vice-président : Marcel Gysin, professeur de minéralogie à l'université de Genève ; premier secrétaire : André Reymond ; deuxième secrétaire : Armand Wolf ; caissier : Pierre Pidoux ; chef des sports d'hiver : Ruedi Dick ; chef des sports d'été : Hans Spillmann ; chef des guides : Emil Gislin ; chef des cabanes : Reynold Schmid ; assurances : Victor

Gugler ; conseiller juridique : André Fontana ; presse : Victor Maerki ; organisation de la jeunesse : Jean Juge ; suppléant : Edouard Steinmann.

L'Assemblée a ensuite exprimé sa reconnaissance à Mlle Wattor, secrétaire centrale, qui quitte son poste après 42 ans d'activités au service du C.A.S.

Enfin, M. Sprecher, président de la ville de Coire, salua les délégués et releva la position particulière des Grisons, carrefour de deux cultures dont chacune a apporté sa contribution à l'Alpinisme.

CANTON DE NEUCHÂTEL

L'HOPITAL POURTALES A 150 ANS

L'hôpital Pourtalès, à Neuchâtel, fondé en 1811 par Jacques-Louis de Pourtalès, qui donna 605.000 francs de France de l'époque, afin que l'établissement hospitalier pour indigents pût être créé, a célébré, le 26 octobre, le 150^e anniversaire de sa fondation. L'histoire de l'établissement a été retracée par le pasteur Marc du Pasquier, M. Louis de Pourtalès, arrière-petit-fils du fondateur, M. Philippe Mayor, président de la ville de Neuchâtel, et M. Gaston Clottu, président du Gouvernement Cantonal Neuchâtelois.

L'INSTALLATION DU RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE NEUCHÂTEL

Le nouveau Recteur de l'Université de Neuchâtel, M. Jean-Louis Leuba, professeur de théologie systématique, a été installé solennellement le 8 novembre en présence des autorités cantonales et communales et d'un très nombreux public.

M. Gaston Clottu, président du Conseil d'Etat neuchâtelois et chef du Département de l'Instruction publique, a fait à cette occasion un discours soulignant la mission de l'Université. L'éloge du nouveau recteur a été prononcé par le recteur sortant de charge, M. François Clerc. La cérémonie s'est terminée par une conférence de M. Jean-Louis Leuba, sur l'Evangile et le progrès.

LE CHEMIN DE FER DE LA CHAUX-DE-FONDS-LES PONTS-DE-MARTEL SERA MAINTENU.

Il y a un certain temps déjà, un service d'autobus avait été organisé, à titre d'essai, en plein hiver et pendant une quinzaine de jours, entre La Chaux-de-Fonds et Les Ponts-de-Martel. Il s'agissait de savoir si pareil service ne serait pas plus avantageux que le chemin de fer, étant donné qu'il s'agit de procéder à des améliorations de la voie du Pont-Sagne, comme on l'appelle dans la région.

Or, dans le rapport qu'il soumet au Grand Conseil, à propos de l'aide aux entreprises de transport, le Conseil d'Etat relève que l'étude complète aboutira au maintien de l'exploitation ferroviaire. Dans ce cas, la seule amélioration technique à envisager sera le renforcement de la voie entre La Chaux-de-Fonds et Les Ponts-de-Martel.

70^e ANNIVERSAIRE DE M. H. C. LICHTI

M. H. C. Lichti, personnalité marquante de l'industrie chocolatière suisse et internationale, a fêté, le 31 octobre 1961, son 70^e anniversaire.

Au service de la maison Suchard depuis 1927, M. Lichti fait aussi partie depuis plus de 25 ans du Conseil d'Administration de Choco-Suisse, Union des Fabricants suisses de chocolat.

Actuellement administrateur-délégué de Chocolat Suchard S.A. à Neuchâtel-Serrières et de Suchard Holding S.A. à Lausanne, vice-président de Choco-Suisse, vice-président de l'Office international du Cacao et du Chocolat, vice-président du Groupe d'Etude intergouvernemental du Cacao de la P.A.O., M. Lichti est également président de la Chambre neuchâteloise du Commerce et de l'Industrie et membre de la Chambre Suisse du Commerce.

Il a présidé pendant la guerre le Syndicat de l'Economie de guerre de l'Industrie Chocolatière Suisse, Syndicat qui réussit à assurer le ravitaillement du pays en chocolat pendant toute la durée de la guerre. Ces dernières années, il participa activement à l'étude des problèmes relatifs aux prix du cacao et du chocolat — dont il dirigea la mission qui visita l'Afrique Occidentale en 1955 — auprès de l'O.E.C.E. et enfin dans le cadre de la F.A.O. comme Délégué du Gouvernement Suisse.

LE VIGNOBLE NEUCHATELOIS

1960 a laissé, surtout aux travailleurs de la terre et aux touristes, le souvenir d'une année maussade et pluvieuse. Et pourtant, le vin de ce millésime est meilleur qu'on ne le supposait. La preuve en a été fournie aux participants à une dégustation organisée au Château de Boudry par l'Office de Propagande des Vins de Neuchâtel (O.P.V.) que dirige M. Charles Juvet. Lors d'un concours, ils n'ont pas hésité à attribuer à des blancs de 1960 les millésimes de 1959 — une toute bonne année — et de 1958.

Dirigée par M. Charles Dubois, Président de l'O.P.V., cette séance de dégustation fut marquée par la présentation du Neuchâtel rouge et de l'Œil-de-perdrix 1960. Comme l'indiqua M. Albert Porret, de Cortaillod, Président de la Fédération neuchâteloise des vigneron, l'Œil-de-perdrix est un vin typiquement neuchâtelois, tiré exclusivement du pinot noir. C'est un rouge vinifié en blanc, un blanc de rouge si l'on veut qui devient rose, puis, avec les années, ocre. L'Œil-de-perdrix, fort goûté des dames en particulier, est très à la mode, surtout en Suisse alémanique.

Quant aux rouges 1960, que présenta M. Jean Henrioud, propriétaire-encaveur, Auvernier, ils sont de bonne qualité. Un seul cépage est admis dans le vignoble neuchâtelois pour les rouges, le pinot noir, que les ampélographes appellent un cépage noble. Pour les blancs, un seul cépage, aussi, était admis jusqu'à ces dernières années, le « Chasselas ». Le Département de l'Agriculture a toutefois autorisé l'encépagement de certains parchets en pinot gris, Riesling-Sylvaner et Sylvaner vert.

Puis, au cours d'un dîner servi à La Chaux-de-Fonds, en présence de MM. J. L. Haldimann, Préfet des montagnes neuchâteloises, et E. Vuilleumier, Conseiller Communal, M. J. L. Barrelet, Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'Agriculture, a donné des renseignements inédits sur le rendement du vignoble neuchâtelois en 1961. On a vendangé cet automne 37.154 gerles de vendange blanche (37.011 en 1960) et 4.235 (5.455) gerles de rouge. Il a été récolté en outre 200.000 kg. de raisin de table. La qualité est excellente, mais le rendement, hélas, inférieur à celui de 1960 qui avait été, déjà, une année médiocre avec moins de 4 millions de litres, soit 52,2 hectolitres à l'hectare, un rendement bien inférieur à celui des autres vignobles. C'est dire qu'il n'y aura pas de difficultés d'écoulement, pas plus qu'il n'y en a pour le vin de 1960.

A L'INSTITUT NEUCHATELOIS :
LES BIBLIOTHEQUES
DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI

Une nombreuse assistance a pris part le 18 novembre à l'Assemblée annuelle de l'Institut Neuchâtelois, tenue à la bibliothèque de la Ville, sous la présidence de M. Louis de Montmollin et en présence de MM. Gaston Clottu, Conseiller d'Etat et Chef du Département de l'Instruction publique, Philippe Mayor, Président de la ville, J.-J. Leuba, Recteur de l'Université, Marcel Joray, Président de l'Institut jurassien des Lettres et des Arts, et Eric Philo, Délégué de l'Institut fribourgeois. L'Institut a été fondé, il y a près d'un quart de siècle, pour coordonner, soutenir et illustrer les forces intellectuelles et artistiques du canton.

Après la partie administrative, rapidement menée, M. Pierre Bourgeois, Directeur de la Bibliothèque nationale, a fait une conférence fort suggestive sur les « bibliothèques dans le monde d'aujourd'hui ». L'orateur a relevé que les bibliothèques sont devenues un élément essentiel de la vie culturelle des peuples. Aussi l'U.N.E.S.C.O. favorise-t-elle partout dans le monde leur création, qu'il s'agisse de bibliothèques enfantines, pour donner à l'enfant le goût et l'habitude de lire, de bibliothèques populaires ou de bibliothèques scientifiques. L'essor des bibliothèques pose de gros problèmes d'organisation. 300.000 ouvrages paraissent par an sans compter les revues de tous genres. On lutte contre le manque de place par le moyen des microfilms et des microfiches. Le microfilm coûte cher, surtout lorsqu'il s'agit de reproduire les journaux. On constate aujourd'hui que le goût de la lecture ne cesse de croître, malgré la radio et la télévision, du fait du niveau culturel. Sur le plan scientifique, la B.N.S. est secondée en quelque sorte par les bibliothèques industrielles, lesquelles sont parfois fort bien montées. L'orateur a cité le cas d'une grande fabrique de produits chimiques à Bâle qui possède, à elle seule, autant d'ouvrages scientifiques que la Bibliothèque nationale.

M. Pierre Bourgeois a annoncé, en outre, que la Bibliothèque nationale espérait créer sous peu des archives musicales suisses. Le conférencier, fort applaudi, a conclu en insistant sur la nécessité de pousser la forma-

tion professionnelle des bibliothécaires et par une profession de foi en faveur de la liberté dont doivent pouvoir jouir les responsables des bibliothèques.

Puis, M. Eric Berthoud, Directeur de la Bibliothèque de la ville, a parlé des trésors de celle-ci qui sont exposés au Collège Latin jusqu'au 31 décembre 1961. Cette exposition comprend une centaine d'ouvrages et de manuscrits. Certains sont d'une très grande valeur. Signalons parmi les manuscrits, les « Préceptes moraux », et deux livres sur les Miracles rédigés en latin par Pierre Le Vénéral, abbé de Cluny, mort à l'Abbaye en 1156, un « Bréviaire de Neuchâtel » du XIV^e siècle, un « Bréviaire à l'usage de l'église de Lausanne », remontant à 1453, des missels du Moyen Age, les « Obituaires » (registres des morts), de l'Abbaye de Fontaine-André, à Neuchâtel, achevés en décembre 1387 par le Chanoine Jacob Régis de Morat, etc..., etc... Le public pourra également y voir de remarquables incunables, d'anciennes bibles et enfin de fort beaux ouvrages datant de ces derniers siècles.

CANTON DE SAINT-GALL

DES FRAISES A 1.300 METRES

Un temps automnal particulièrement doux a favorisé la nature, non seulement dans la plaine Saint-Galloise, mais aussi dans les hauteurs. C'est ainsi que de nombreux arbres fruitiers ont fleuri une seconde fois et que, à quelque 1.300 mètres d'altitude, un garde-forestier a découvert dans un alpage des fraises parfaitement mûres. Mais, depuis lors, la neige est tombée.

CANTON DE SCHAFFHOUSE

LA VILLE DE SCHAFFHOUSE VA S'AGRANDIR

Une Assemblée commune de la petite localité d'Herblingen, banlieue de Schaffhouse, a pris position à l'égard du projet de rattachement au Chef-lieu. Une motion déposée par 252 citoyens se prononçant pour le rattachement n'a pas été prise en considération pour une question de forme. En revanche, l'Assemblée communale s'est prononcée pour une consultation générale par 222 voix contre 123. Comme il faut qu'une votation cantonale ait lieu, une initiative cantonale dans ce sens sera lancée. Le Grand Conseil devra s'en occuper et présenter des propositions à soumettre au peuple souverain.

CANTON DU VALAIS

LES OBSEQUES

DE M. GUILLAUME DE KALBERMATTEN

Le 27 octobre se sont déroulées à Sion les obsèques de M. Guillaume de Kalbermatten, ancien Commandant du régiment valaisan, ancien Président du Grand Conseil, ancien Président de l'Aéro-club valaisan, et dont le rôle

fut important dans les milieux bancaires valaisans et suisses. On notait la présence dans le cortège de plusieurs Conseillers d'Etat, entourant M. von Roten, Président du Gouvernement, d'une vingtaine d'Officiers supérieurs et militaires, parmi lesquels le Commandant de corps Gonard et les colonels-divisionnaires Boissier et Kunzi et le Colonel-brigadier Daniel. Suivaient de nombreuses délégations valaisannes (autorités sédunoises et députés) ainsi qu'extra-cantonales. La « Burgundia » de Berne, dont le défunt était membre, ouvrait le cortège.

CANTON DE VAUD

LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE SES RESSOURCES

La ville de Morges est devenue le centre mondial de la conservation de la nature et de ses ressources. En effet, l'Union internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources, fondée à Fontainebleau en 1948 et dont le président a été longtemps M. Bernard, Docteur ès sciences à Genève, a transféré son siège de Bruxelles à Morges, aux Huttins, il y a quelques mois. Cette Union groupe quelque quinze pays et 250 organisations privées. Elle a un but à la fois éducateur, protecteur et conservateur et travaille d'entente avec la F.A.O., l'U.N.E.S.C.O., l'E.C.O.S.O.C., la C.C.T.A. Elle compte trois commissions : écologie, parcs nationaux, éducation. Préoccupée avant tout de l'augmentation désordonnée de la population du globe, à raison de 50 millions par jour, elle se préoccupe de conserver la nature et d'ordonner sa production. Son grand souci est son projet spécial africain, qui doit remédier, si faire se peut, au gâchis qui règne dans le continent africain. Les représentants de 21 pays africains ont été réunis à Arusha, dans le Tanganyika, pour leur démontrer le rôle de la grande faune dans l'économie du pays en tant que source de protéines, par l'aménagement approprié des troupeaux de ruminants sauvages, la conservation de leur habitat et la conservation aussi de cette faune pour un tourisme organisé.

Le siège morgien de l'Union a été inauguré. Son secrétaire général est M. G. G. Watterson. M. Baer, professeur de zoologie à l'Université de Neuchâtel, président de l'Union internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources, a salué ses hôtes, notamment M. P. Oguey, Chef du Département vaudois de l'Instruction publique et des Cultes, et indiqué les tâches de l'Union et le moyen de lui procurer les ressources nécessaires. Plusieurs pays s'en occupent, un appel national lancé à Londres a recueilli en peu de temps 40.000 livres sterling. Un Comité suisse se constitue, avec l'appui des députés aux Chambres fédérales. On entendit encore MM. Jungo, Inspecteur des Forêts, de la Chasse et de la Pêche au Département fédéral de l'Intérieur, qui indiqua ce que la Suisse fait et fera pour lutter contre la pollution des eaux, pour la conservation de la nature, pour le Parc national.

UN PHYSICIEN SUISSE NOMME EN AMERIQUE

M. Luc Berger, Docteur ès sciences de l'Université de Lausanne, a été appelé à enseigner la physique à l'Université de Pittsburg, aux Etats-Unis, et spécialement en ce qui concerne les résultats de ses recherches sur l'action du froid sur les métaux, sujet de sa thèse de doctorat.

UN LEGS IMPORTANT

Jean Larguier des Bancels, docteur en médecine, qui a professé à la Faculté de médecine et à la Faculté des Lettres de Lausanne, décédé le 18 mai dernier, a légué toute sa bibliothèque, riche de 6.000 volumes, éditions originales, ouvrages dédicacés, revues scientifiques, à la Bibliothèque Cantonale et Universitaire.

LE CINQUANTENAIRE DE LA PREMIERE CONSESSION DE RADIODIFFUSION

La première concession de radiodiffusion date de 50 ans. C'est en effet le 16 novembre 1911 qu'elle a été accordée au professeur Paul-Louis Mercanton, ancien Directeur de la Station Centrale Suisse de Météorologie. Elle avait été approuvée par le Conseiller Fédéral Forrer, Chef du Département des Postes et des Chemins de Fer. La concession, payable à la Direction du premier arrondissement des télégraphes à Lausanne, était de 5 francs. Cette concession ne portait que sur des essais de télégraphie sans fil et était assortie de conditions très précises. L'installation en effet ne devait en aucune façon entraver l'exploitation et le développement des réseaux télégraphique et téléphonique de la Confédération et des Compagnies de Chemins de Fer. Pour ses essais de réception, le professeur Mercanton disposait d'une antenne consistant en un fil tendu entre la cathédrale et l'Hôtel de Ville de Lausanne. Par la suite, les essais se déroulèrent au champ de l'air à Lausanne où était installé un poste émetteur.

PRIX PAUL-BUDRY

La fondation Paul-Budry, que préside M. A. Helbling, a institué un prix littéraire, à distribuer tous les deux ans et à attribuer à trois auteurs de langue française, ayant écrit les meilleures œuvres sur la Suisse ou une de ses régions.

Le prix Paul-Budry a été remis pour la première fois le 28 novembre, à Saint-Saphorin, par M. Henri Perrochon, président de la Société des Ecrivains Vaudois. Le prix Paul-Budry a été attribué à M. Jean-Marie Nussbaum, rédacteur à l'« Impartial » de La Chaux-de-Fonds, pour sa « Cantate à une ou plusieurs voix » qui, avec « Pays, chemins et demeures » de Louis Loze, forme le texte de « Visage du Doubs », paru cette année.

Deux prix de 500 francs ont été attribués à M. André Berli, né à Saint-Gall, fixé à Genève, où il enseigne l'Histoire de l'Art à l'école d'Architecture de l'Université de Genève, pour son ouvrage « Valais », et à M. Bernard Bellwald, né à Lausanne, rédacteur à la « Feuille d'Avis de Lausanne », dont il a été le correspondant parlementaire à Berne et qui la représentera dès le 1^{er} janvier à Paris, pour ses articles sur le Loetschental, la vieille Berne et Zoug.

Chaque prix est accompagné d'un abonnement général d'un mois sur les entreprises de transport suisse.

M. Kämpfen, Directeur de l'Office central suisse du Tourisme à Zurich, a assisté à cette cérémonie.

LE VIGNOBLE DU DEZALEY AMPUTE DE 7.000 METRES CARRES

Le Département des Travaux Publics entreprendra, dès le début de l'hiver, la correction de la route du Simplon, sous le Dézaley, entre Treytorrens et le Moulin de Rivaz. Ce travail, qui se fera en amont, nécessite la cession d'importantes surfaces viticoles. La Ville de Lausanne a vendu à l'Etat de Vaud, au prix de 30 fr. le mètre carré, plus une indemnité pour la diminution de surface des charmus, 6.987 mètres carrés pour les deux Dézaley. La presque totalité des vignes vendues concernant le Clos des Abbayes, cette perte correspond au 8,14 % de la superficie cultivable de ces deux domaines. Dix autres propriétaires sont intéressés à ces travaux par une surface de 1.056 mètres carrés. La bourse des pauvres de la ville de Lausanne touchera 209.610 fr. pour le terrain et 139.740 fr. comme indemnité, soit au total 349.350 fr. Les travaux exigeront des emprises de terrain supplémentaires, pour lesquelles la ville touchera une indemnité de neuf francs par souche. Ce rélargissement exigera la démolition du rural sis au bas du chemin d'accès au Dézaley des Abbayes, utilisé comme garage après avoir servi d'écurie. Deux nouveaux garages seront construits par l'Etat de Vaud. Le chemin d'accès sera prolongé à l'ouest pour permettre le stationnement des automobiles.

ANNIVERSAIRE DES VERRERIES DE SAINT-PREX

Fondées en février 1911 par Henri Cornaz, les verreries de Saint-Prex sortirent leur première bouteille de verre vert en novembre suivant. Ce 50^e anniversaire a été fêté, sous la présidence de M. Max Cornaz, le Directeur actuel, accompagné de sa famille, de Représentants des grandes verreries allemandes, françaises et du Groupement des verreries suisses, des Autorités Cantonales et Communales, de Délégués de Groupements Industriels. L'entreprise a surmonté, pendant les deux dernières guerres, des difficultés énormes qu'elle a pu vaincre à force de savoir-faire. Elle a sans cesse perfectionné son outillage, possède un étonnant parc de machines pour la fabrication automatique, fabrique du verre blanc, du verre jeune, les bouteilles pour le vin, la bière, les eaux minérales, le chianti et le whisky, les flacons pour la pharmacie, la parfumerie.

Les invités ont visité les usines et ses dernières installations et participé à un dîner où furent prononcées de nombreuses allocutions, relevant l'importance de l'usine dans l'économie suisse.

L'« ANNEAU D'OR »

La Société Suisse du Théâtre, fondée en 1927 pour soutenir et encourager le théâtre en Suisse, a décerné l'Anneau d'or institué par le mécène Hans Reinhart, de Winterthour, à Mme Marguerite Cavadaski, à Lausanne. C'est la première fois que cette distinction échoit à un artiste suisse romand. La cérémonie de la remise de

l'Anneau s'est déroulée le 29 octobre au Théâtre Municipal de Lausanne, où se trouvaient réunis le Corps Consulaire, les Autorités Cantonales et Communales, de nombreux acteurs de théâtre et de la radio, de musiciens, des amis du théâtre, salués par M. Charles Apotheloz, Directeur artistique du Théâtre de Lausanne.

A M. René Morax, il appartenait de rappeler les grandes qualités de la lauréate, faites de justesse et de mesure, de charme et d'intelligence, dont la voix à la radio est connue par des dizaines de milliers d'auditeurs. M. Schwengler, Président de la Société Suisse du Théâtre, à Zurich, en excusant M. Hans Reinhart, malade, a remis l'Anneau d'or et le diplôme à Mme Cavadaski, la condisciple de Copeau et de Jouvet, l'actrice du théâtre du Jorat, grande interprète du répertoire classique et moderne, grande dame du théâtre, artiste accomplie, Mme Cavadaski a remercié avec émotion, évoqué des souvenirs de sa carrière en Suisse qui a commencé au théâtre du Jorat et se poursuit avec Duerrenmatt, remercié ses camarades, les Autorités qui soutiennent l'Art dramatique, puis les joies et les duretés de son métier. Avec un métier qu'on aime et qu'on respecte, il n'y a pas de durable déception, dit-elle. L'orchestre de chambre de Lausanne, dirigé par Victor Desarzens et la Chanson Valaisanne dirigée par M. Georges Haenni qui a chanté quatre chœurs de la « Servante d'Evolène » de Morax et de Doret, ont contribué à la beauté de la cérémonie.

SUR L'AUTOROUTE LAUSANNE-GENEVE

Les travaux de construction de l'autoroute Lausanne-Genève se poursuivent activement. Ces jours-ci, le tronçon Chavannes-de-Bogis-Nyon reçoit son revêtement bitumeux au rythme de 180 mètres par jour. Plusieurs entreprises travaillent de façon spectaculaire à la sortie occidentale de Lausanne, où de très grands travaux sont en voie d'exécution. Ainsi le giratoire de La Maladière, qui se situe à l'entrée de l'Exposition Nationale de 1964, et qui comportera un diamètre de 120 mètres, d'où le trafic venant de la route de Genève se divisera pour emprunter les diverses avenues lausannoises de pénétration. On y a prévu des passages souterrains pour les piétons, deux passerelles de 16 mètres pour l'Exposition Nationale. Les travaux ont respecté la vieille chapelle de La Maladière, datant du XII^e siècle, et la mosaïque romaine retrouvée au cours des fouilles de 1960.

Plus loin, on ne circule plus que dans un sens sur la route cantonale Lausanne-Genève, car on prépare une voie d'évitement pour permettre la construction d'un pont sur l'autoroute. Dans toute cette région, les terrains sont mauvais et nécessitent de coûteux travaux de consolidation. L'échangeur d'Ecublens, qui permettra de gagner Villars-Sainte-Croix, Venes, pour rejoindre la route de Berne et plus tard l'autoroute du Simplon, est en voie d'exécution. Il nécessite la construction de plusieurs viaducs qui coûteront neuf millions de francs.

Sur la Venoge, on construit deux pont jumelés parallèles, ayant chacun 10,50 m. de large et 225 mètres de long, qui permettront aux deux chaussées de l'autoroute de franchir la Venoge, entre Ecublens et Echan-

den. Le passage est prévu aussi pour l'actuelle route cantonale, qui sera remplacée plus tard, pour le canal d'Enteroches. Dans ce sol argileux, il faut enfoncer 180 pieux de 50 cm. de diamètre et de 23 mètres de long.

Ces travaux, et d'autres encore : ponts, correction de routes, construction de routes, etc., occupent 1.200 ouvriers. Pour l'an prochain, on prévoit la collaboration de 1.500 ouvriers, qui sont déjà engagés, car le problème de la main-d'œuvre est primordial. On compte que la route a déjà utilisé deux millions d'heures de travail, au cours desquelles ont été déplacés deux millions et demi de mètres cubes de terre et coulé 45 mille mètres cubes de béton.

La presse vaudoise a visité plusieurs des chantiers de l'autoroute, sous la direction de MM. Arthur Maret, Chef du Département des Travaux Publics Vaudois, Dubochet, Directeur du Bureau de construction de l'autoroute.

SYNODE DE L'EGLISE NATIONALE VAUDOISE ET ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE PIERRE VIRET

La 102^e session ordinaire du Synode de l'Eglise Nationale Vaudoise s'est ouverte, le 31 octobre, à Orbe. Elle a été précédée de la cérémonie de la consécration de trois pasteurs, qui s'est déroulée dans la cathédrale de Lausanne.

La session du Synode s'est tenue à Orbe afin de coïncider avec les manifestations marquant le 450^e anniversaire de la naissance du Réformateur Pierre Viret, né à Orbe en 1511, mort à Orthez (France), en 1571, qui a prêché la réforme à Orbe, à Neuchâtel, à Lausanne, à Genève, à Nîmes, et qui prit part à la dispute religieuse dans la cathédrale de Lausanne le 1^{er} octobre 1536.

Le Synode a pris séance à Orbe, sous la présidence du docteur Bezençon, médecin à Orbe. Il a approuvé la gestion du Conseil synodal, les comptes de 1960 avec un boni de 2.345 francs sur un total de recettes de 318.000 francs.

La cérémonie commémorative de la naissance de Pierre Viret s'est ouverte à 16 heures, dans le temple d'Orbe, où l'on a entendu des allocutions du Docteur Ch. Bezençon, président du Synode, de MM. Henri Meylan, professeur à la Faculté de théologie de l'Université de Lausanne, G. Guisan, Recteur de l'Université de Lausanne, Ernest Pidoux, Président du Grand-Conseil Vaudois, A. Muendler, Président de la Conférence des Eglises romandes, aux Diablerets, H. d'Espine, Professeur à Genève, Président de la Fédération des Eglises Protestantes de Suisse, P. Bourguet, Pasteur, Président européen de l'Alliance Réformée Mondiale, Président du Conseil National de l'Eglise Réformée de France.

Le soir, toujours dans le temple, a été exécuté un récit : « Pierre Viret », texte de Ch.-L. Gagnebin, pasteur, musique de Bernard Reichel, chanté par le chœur des jeunes de l'Eglise Nationale Vaudoise, avec un ensemble instrumental, sous la direction de M. André Charlet. Ce récit commémoratif sera donné dans de nombreuses paroisses.

Pour marquer la commémoration de cet anniversaire ont été publiés une plaquette, due à Mlle Huguette Chausson, journaliste à Lausanne, « Quatre sermons français sur Esaïe 65 », prononcés par Viret en 1559, revus par M. H. Meylan, professeur.

L'EXPO 64 PREND FORME ET CONSISTANCE

Dans 28 mois, très exactement le 30 avril 1964, l'Exposition Nationale Suisse de Lausanne ouvrira ses portes. Pendant six mois, soit jusqu'au 25 octobre 1964, date de sa fermeture, elle verra affluer dans son enceinte — si les prévisions des organisateurs s'avèrent justes — de 13.000.000 à 16.000.000 de visiteurs, dont 12 millions environ viendront de Suisse et les autres de l'Etranger.

La mise sur pied d'une manifestation d'une telle envergure, la plus grande qui aura jamais eu lieu dans notre pays, exige un effort de préparation minutieuse difficile à imaginer. Si l'on en est encore, plus ou moins, au stade de la maquette générale, celle-ci, de même que les plans généraux, permettent cependant de se faire une idée assez précise de ce que sera l'Expo 64, sixième Exposition Nationale Suisse venant après celles de Berne 1857, Zurich 1883, Genève 1896, Berne 1914 et Zurich 1939.

Buts et signification.

Selon la définition de M. Gabriel Despland, Conseiller aux Etats et Président du Comité d'Organisation, l'Expo 64 sera avant tout un instrument de cohésion nationale, un lieu de rencontre pour l'ensemble des Suisses. Les visiteurs pourront y prendre conscience des problèmes d'avenir qui se posent à la Suisse et les exposants y trouveront un stimulant et des idées nouvelles. Enfin, l'Expo doit être également un acte de propagande nationale à l'extérieur, non pas dans le sens commercial du mot, mais pour accroître le crédit de la Suisse à l'étranger, d'en montrer les particularités, en faire comprendre les institutions politiques et sa conception de la liberté et d'en exposer les activités culturelles et économiques sous une forme globale.

Données de base et plan général.

L'aire de l'Exposition Nationale sera d'environ 550.000 m², dont une surface construite de 150.000 m². La Landi de Zurich ne disposait que de 330.000 m². L'exposition englobera deux zones bien différentes : la Vallée du Flon, formée de remblais, non encore aménagée et la Plaine de Vidy, en bordure du lac.

A l'intention des visiteurs désireux de parcourir l'Exposition en un seul jour, il a été prévu un tour d'horizon rapide pouvant se faire à pied, soit par l'utilisation d'un moyen de locomotion mécanique basé sur le principe du monorail. Le véhicule pénétrera dans les secteurs et donnera aux passagers, outre un aperçu du contenu des sections, une vision différente de celle qu'auront les piétons. Le second circuit consistera en une visite résumée durant laquelle le visiteur pourra s'orienter sur la matière exposée dans chaque section. En troisième lieu, ce sera la visite de détail pénétrant dans toutes les sections.

La formule de l'Exposition statique faite de photos et de textes ayant été abandonnée, l'Expo 64 se présentera comme un spectacle dont le rythme bien étudié ménagera les alternances de calme et de mouvement. La manifestation ne doit pas être qu'instructive, ce doit également être une fête, le lieu de rencontre de tout le pays, l'endroit où les Suisses de toutes conditions se retrouvent et se reconnaissent.

Le télécanapé.

Ce sera là l'une des attractions de l'Exposition de Lausanne, soit un mode de locomotion entièrement inédit reliant la Plaine de Vidy à la gare C.F.F. de l'exposition à Sevelin et grâce auquel 15.000 personnes pourront être transportées en une heure. Il s'agit d'une chaîne de véhicules circulant sans arrêt et sur lesquels les visiteurs monteront par l'intermédiaire d'une plate-forme tournant à une vitesse égale à celle des véhicules. Il n'y aura pas de secousses, ni aucun danger. Les vieillards et même les mamans avec leurs poussettes pourront y monter et en descendre sans aucune difficulté.

Les différentes phases des travaux futurs.

Au début de l'année 1962, les terrains seront remis par la Ville de Lausanne à l'Exposition. Dès ce moment, les travaux pourront commencer. Ils comporteront quatre phases :

1^{re} phase de janvier à juin 1962 : début des travaux d'infrastructure, compartimentage et préparation des terrains, drainages, canalisations, accès et routes, voies de communication dans l'enceinte de l'exposition.

2^o phase de juillet à décembre 1962 : démarrage des travaux de construction des bâtiments et, d'une façon générale, des super-structures.

3^e phase de janvier à juin 1963 : année de construction du gros œuvre.

4^e phase de juillet 1963 à fin avril 1964 : aménagements intérieurs.

CANTON DE Zoug

120^e ANNIVERSAIRE DE L'HYMNE NATIONAL

Il y a 120 ans, le père Alberick Zwyssig terminait la composition de la mélodie que le Conseil Fédéral a choisie dernièrement comme Hymne National Suisse. Le 22 novembre 1841, ce chant, composé sur un poème du Zuricois Léonhard Widmer, était présenté pour la première fois en la chapelle St-Karl, sur la route longeant le lac entre Zoug et Walchwil. En souvenir de cet événement, une plaque a été apposée le 22 novembre sur l'un des murs de la chapelle.

CANTON DE ZURICH

ALLIANCE DES FEMMES SUISSES
CONTRE LE SUFFRAGE FEMININ

L'Assemblée des déléguées de « L'Alliance des Femmes Suisses contre le Suffrage Féminin » a siégé à Zurich, sous la présidence de Mme Gertrude Haldimann-Weiss (Berne). Elle a constaté avec satisfaction que dans certains cantons des motions ont été déposées en vue de confier aux femmes certaines fonctions dans la vie publique. L'alliance approuve cette activité politique limitée, mais elle lance un appel aux femmes suisses pour qu'elles refusent d'assumer d'autres fonctions politiques qui, à ses yeux, sont inutiles et indésirables.

NOUVEAUX REDACTEURS DE « BLICK »

A dater du 18 novembre, le quotidien « Blick » a confié le titre de Rédacteur à MM. Sébastian Speich (Etranger), Carlo Frey (Photo), Kurt Gilomen (Sport), Fritz Finsterwald (Reportage), Max Helbling (Archives), Juerg Kaufmann (Courrier des lecteurs), Valentin Siffert (Page des Lecteurs), Hans-Rudolf Oetiker (Mise en page) et Martin Speich (Production).

OUVERTURE

D'UNE UNIVERSITE POPULAIRE HONGROISE
EN SUISSE

Sur l'initiative d'un groupe d'intellectuels hongrois, réfugiés en Suisse après la répression du soulèvement de 1956, une Université populaire hongroise intitulée « Pro Libertate » a été ouverte en Suisse. Les premiers cours, consacrés au droit d'autodétermination, ont été donnés à Cully (Vaud) pendant deux jours. Les conférenciers étaient le Baron Bela von Brandenstein, ancien professeur à l'Université Pazmany, à Budapest, et maintenant professeur à l'Université de Sarrebruck, M. Tomcsik, ancien professeur à l'Université de Szeged et actuellement directeur de l'Institut d'Hygiène de l'Université de Bâle, M. Bolgar, ancien Attaché de presse à la Légation royale de Hongrie à Sofia et aujourd'hui chef de la section hongroise à la Radiodiffusion Française, M. Heitz, ancien collaborateur des Universités de Berlin et de Heidelberg, et M. Bela de Padanyi-Gulyas, président de l'Université populaire hongroise.

DISTINCTION A UN FILM SUISSE

A l'occasion de la 10^e Semaine internationale du film documentaire, qui se déroule à Trente (Italie), le prix de l'Institut Africain d'Italie a été décerné à l'unanimité au film documentaire suisse « Mandara — Zauber der schwarzen Wildnis », de René Gardi et Charles Zbinden.

EN L'HONNEUR DU PROFESSEUR LAUR

Un buste du professeur Ernest Laur a été inauguré à l'Institut d'Agronomie de l'Ecole Polytechnique fédérale, à Zurich. Une manifestation se déroula en l'honneur du « Roi des paysans », économiste, homme de science, homme politique et grand patriote, qui fête son nonan-

tième anniversaire. Le buste est l'œuvre du sculpteur Huggler. Il a été accepté par le professeur Loertscher, directeur de l'Institut d'Agronomie de l'Ecole Polytechnique, au nom du Conseil fédéral. Le professeur Laur a remercié, en soulignant l'importance des recherches scientifiques au service de l'agriculture, et en rappelant qu'il fut étudiant à l'Ecole Polytechnique il y a septante ans déjà.

CENTRALE SUISSE D'ACHAT POUR LES DROGUERIES

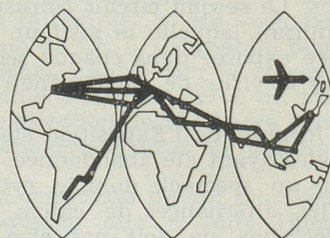
L'« Amidro », centrale suisse d'achat pour les drogueries, a tenu sa 16^e Assemblée générale au Palais des Congrès, à Zurich, sous la présidence de M. G. Maeder (Wil). Dans son rapport, le directeur, M. F. Buhlmann (Bienne) releva que le chiffre d'affaires se montait à ce jour à 52 millions de francs, ce qui correspond à une augmentation de 15 %. L'augmentation du chiffre d'affaires chez les droguistes n'est que de 8 %. Cependant, suivant eux aussi des tendances de rationalisation, les droguistes concentrent de plus en plus leurs achats auprès de leur centrale. La pénurie de personnel contraint aussi la centrale de Bienne d'établir sa comptabilité à l'aide de machines électroniques. Il est également prévu de décentraliser son entrepôt des livraisons dans une région plus rurale de la Suisse Orientale, vu que l'extension de la centrale se heurte au prix élevé des terrains à bâtir dans les grandes villes et à la pénurie d'employés qui y règne. Les chemins de fer et les postes souffrent également de la pénurie de personnel, de sorte que leurs entreprises, surchargées de travail dans les grands centres, n'arrivent plus à faire face dans un bref délai au trafic, qui a subi une forte augmentation.

Pour permettre avant tout aux jeunes droguistes de reprendre une droguerie, et fournir à ses membres les moyens financiers dont ils ont besoin pour adapter leurs entreprises aux conditions modernes, l'« Amidro » a participé pour des montants importants aux coopératives de cautionnement actuellement existantes.

C'est ainsi que l'exemple de l'« Amidro » prouve qu'il ne suffit plus aujourd'hui de résoudre des problèmes de pure économie d'entreprise, mais que les organisations artisanales doivent aussi étendre leur champ d'activité en tenant largement compte de considérations relevant de l'économie publique.

**vitesse et confort
vers Proche-Orient
Inde et Extrême-Orient
par CONVAIR jet**

jusqu'à 5
services jet
par semaine
en coopération
avec S.A.S.



SWISSAIR